



Fonds d'innovation 2015

**VISER LE LEADERSHIP MONDIAL
ET EN RETIRER LES BÉNÉFICES**

Invitation à soumettre des
propositions

Janvier 2014

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION DU CONCOURS.....	3
Contexte.....	3
Défi	4
Échéancier	5
FINANCEMENT	5
Budget du concours	5
Enveloppes allouées aux établissements	5
Respect de l'enveloppe allouée aux établissements.....	5
Projets multiétablissements	6
Exception à l'exigence de respecter l'enveloppe allouée aux établissements	6
Coûts d'exploitation et de maintenance	6
ADMISSIBILITÉ.....	6
Établissements admissibles	6
Projets d'infrastructure admissibles	6
Infrastructure de calcul informatique.....	7
Définition	7
Processus consultatif avec Calcul Canada	7
ÉVALUATION ET DÉCISIONS DE FINANCEMENT	9
Critères d'évaluation.....	9
Processus d'évaluation	9
Comités d'experts.....	10
Comités d'évaluation multidisciplinaire	10
Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial	10
Collaboration avec les provinces	11
Décisions de financement.....	11
PROCÉDURES DE SOUMISSION	11
Avis d'intention	11
Proposition	11
ANNONCE PUBLIQUE	12
ANNEXE 1	13

DESCRIPTION DU CONCOURS

Contexte

Le Canada se forge une réputation internationale au chapitre de l'excellence et de la productivité de la recherche. Dans son évaluation de l'état de la science et de la technologie au Canada publiée en 2012, le Conseil des académies canadiennes¹ rapporte que même si le Canada représente moins de 0,5 pour cent de la population mondiale, les chercheurs canadiens produisent 4,1 pour cent des articles scientifiques du monde et près de 5 pour cent des articles les plus cités. Ces réalisations remarquables placent le Canada au sixième rang de tous les pays pour la production des connaissances. Les chercheurs canadiens collaborent aussi largement avec des chercheurs d'autres pays, avec 43 pour cent de toutes les publications rédigées en collaboration, bien au-delà de la moyenne internationale de 35 pour cent. On reconnaît de plus en plus l'excellence de la recherche menée au Canada, l'engagement et le haut calibre de ses chercheurs, et la qualité de ses établissements et de son infrastructure de recherche. Ainsi, les Canadiens sont souvent des partenaires prisés pour entreprendre des activités de recherche de pointe et de développement technologique. De fait, au cours des 10 dernières années, le Canada a attiré certains des chercheurs les plus talentueux au monde.

La réputation scientifique du Canada est le fruit, en partie, des investissements soutenus dans une infrastructure de recherche de calibre mondial, l'un des piliers essentiels sur lesquels s'appuie l'excellence de la recherche. Ces investissements, conjugués aux plans de recherche stratégiques des établissements, ont considérablement amélioré la capacité des chercheurs canadiens à rivaliser sur la scène internationale et à participer activement à trouver des solutions aux enjeux mondiaux complexes. Beaucoup d'établissements et leurs chercheurs sont maintenant en mesure de tirer profit de ce succès et de continuer à améliorer leur leadership dans le milieu mondial de la recherche.

La recherche est aussi un élément central de l'innovation qui sous-tend la croissance et la prospérité. Au cours des dernières années, plusieurs rapports et analyses^{1,2} ont fait valoir la nécessité d'améliorer la transposition des résultats de la recherche en retombées, qu'ils soient sociaux ou économiques – notamment, par un transfert de connaissances accru entre les secteurs collégiaux, universitaires, public, privé et à but non lucratif, et par le perfectionnement d'une main-d'œuvre canadienne qualifiée.

Pour réaliser le plein potentiel des investissements dans la recherche et l'infrastructure de recherche, il est primordial de créer des partenariats fructueux dans les différents secteurs, et entre eux. Travailler en partenariat aux échelles institutionnelle, régionale, nationale et internationale contribue à générer de nouvelles idées et solutions, et améliore notre compréhension des défis de la recherche et des compétences requises dans des domaines particuliers. L'établissement de liens avec les utilisateurs des résultats de la recherche facilite aussi la mise en commun de différentes perspectives et ouvre de nouvelles avenues pour les retombées scientifiques, sociales et économiques.

Le succès de la communauté de chercheurs canadiens repose sur sa capacité à renouveler et à soutenir l'infrastructure fondamentale existante pour faire en sorte que le Canada demeure à l'avant-scène des révolutions technologiques de demain. L'investissement continu dans la recherche et dans l'infrastructure

¹CAC (Conseil des académies canadiennes). *L'état de la science et de la technologie au Canada, 2012*. Ottawa (Ontario) : comité d'experts sur l'état de la science et de la technologie au Canada.

²CSTI (Conseil des sciences, de la technologie et de l'innovation). *L'état des lieux, 2012 - Le système des sciences, de la technologie et de l'innovation au Canada : Aspirer au leadership mondial*. Ottawa (Ontario).

Fonds d'innovation 2015

de recherche, dans l'ensemble du spectre des activités de recherche – de la recherche fondamentale à la recherche appliquée – permettra au Canada de conserver sa position enviable et d'en récolter tous les bénéfices. Voilà pourquoi le gouvernement du Canada a récemment alloué 325 millions de dollars à la FCI pour lancer son huitième concours national d'infrastructure de recherche d'envergure et de pointe.

Ces éléments – excellence de la recherche, appui et renforcement de la capacité de recherche, partenariats et influence mondiale – constituent les orientations stratégiques clés de la [Feuille de route de la FCI 2012-2017](#).

Défi

Par ce concours, la FCI met au défi les établissements de proposer des projets d'infrastructure transformateurs qui soutiendront une recherche de pointe et auront un effet structurant sur le paysage canadien de la recherche. La FCI invite aussi les établissements à continuer de faire des choix stratégiques et à établir des priorités qui misent sur leurs avantages distincts. Par le Concours 2015 du Fonds d'innovation, la FCI entend appuyer des orientations prometteuses et novatrices en recherche ou développement technologique dans des domaines où le Canada est concurrentiel sur la scène mondiale, ou a le potentiel de le devenir. La FCI appuiera les initiatives qui permettent aux établissements et à leurs chercheurs d'exploiter ou d'améliorer un secteur prioritaire stratégique émergent, d'accélérer les activités de recherche ou de développement technologique, ou d'accroître la compétitivité mondiale de capacités établies. Bref, les initiatives devraient avoir atteint un stade de maturité suffisant pour permettre aux établissements de les lancer rapidement.

Les objectifs du Concours 2015 du Fonds d'innovation (FI) consistent à permettre aux établissements et à leurs meilleurs chercheurs de :

- viser un leadership mondial en menant des activités de recherche et de développement technologique transformatrices et de calibre mondial dans les domaines de priorités stratégiques des établissements;
- créer et de favoriser des partenariats fructueux à valeur ajoutée dans les établissements, les secteurs et les disciplines, et entre eux, afin de stimuler la créativité et l'innovation, ce qui permettra de soutenir une utilisation durable et efficace de l'infrastructure et des installations de recherche;
- concevoir et de développer des plans et des voies potentielles pour mener à des retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé pour le Canada, dont une formation de meilleure qualité et des compétences améliorées pour le personnel hautement qualifié.

La FCI encourage les établissements à soumettre des propositions qui s'appuient sur de solides antécédents en matière d'excellence et d'engagement, ou témoignent d'un grand potentiel. Les établissements devront par conséquent démontrer comment les activités proposées sont conformes à la norme d'excellence pour chacun des trois objectifs du concours, correspondent à leurs priorités, à leurs engagements passés, actuels et futurs, et à leurs antécédents dans les domaines où ils proposent un réinvestissement.

Les établissements sont invités à envisager la façon d'accroître le caractère concurrentiel de leurs propositions en collaborant avec des partenaires et en planifiant collectivement l'acquisition, le développement, l'exploitation et la maintenance de l'infrastructure. Par ce concours, la FCI incite les établissements à se regrouper pour proposer des projets multiétablissements qui créent et favorisent des partenariats fructueux pour permettre aux établissements et à leurs meilleurs chercheurs d'exploiter à leur plein potentiel les possibilités et la capacité de l'infrastructure et des installations de recherche.

Fonds d'innovation 2015

Enfin, au moment de rédiger les propositions, les établissements sont incités à dialoguer avec les utilisateurs finaux des résultats de la recherche ou de développement technologique pour définir clairement les retombées possibles pour les Canadiens. Dans leurs propositions, les établissements devraient indiquer les types d'activités qu'ils comptent entreprendre pour augmenter le potentiel de retombées socioéconomiques de leurs activités de recherche ou développement technologique.

Échéancier

Dates	Activité
28 mars 2014	Échéance de soumission des avis d'intention
27 juin 2014	Échéance de soumission des propositions
Mi-août 2014 à octobre 2014	Réunions des comités d'experts
Janvier 2015	Réunions des comités d'évaluation multidisciplinaire
Février 2015	Réunion du comité d'évaluation multidisciplinaire spécial
Mars 2015	Décisions du conseil d'administration de la FCI

FINANCEMENT

Budget du concours

La FCI investira jusqu'à 250 millions de dollars pour financer les coûts d'infrastructure des projets retenus à ce concours. La FCI financera jusqu'à 40 pour cent des coûts admissibles des projets d'infrastructure qu'elle appuie.

Enveloppes allouées aux établissements

Tout comme dans les concours précédents, la FCI limitera le montant de financement total demandé par un établissement admissible. Les établissements devront donc respecter les enveloppes reçues.

Les enveloppes sont calculées comme suit :

- Le montant total des enveloppes allouées sera légèrement supérieur à trois fois le budget disponible de 250 millions de dollars.
- Le montant de l'enveloppe de chacun des établissements sera calculé en fonction du pourcentage moyen des fonds de recherche versés à l'établissement par les trois organismes fédéraux de financement de la recherche de 2009-2010 à 2011-2012.

Chaque établissement admissible au financement de la FCI se verra allouer une enveloppe d'au moins un million de dollars. Veuillez noter que les enveloppes allouées aux établissements comprennent aussi les hôpitaux de recherche affiliés (La liste des enveloppes de chaque établissement se trouve à l'Annexe 1).

Respect de l'enveloppe allouée aux établissements

À l'échéance de soumission des avis d'intention, les établissements peuvent dépasser le montant de l'enveloppe allouée de 20 pour cent. Au moment de la soumission de la proposition, la FCI veillera à ce que la valeur totale du financement demandé à la FCI par chacun des établissements ne dépasse pas l'enveloppe qui lui a été attribuée.

Projets multiétablissements

Un projet multiétablissement implique au moins deux établissements partenaires admissibles au financement de la FCI. Un établissement partenaire reçoit une partie de l'infrastructure ou partage une partie de son enveloppe.

Aux échéances de soumission des avis d'intention et de soumission des propositions, l'établissement demandeur doit informer la FCI du montant qu'il assumera dans ce projet et lui fournir la liste des autres établissements participants, en précisant la valeur monétaire que chacun prendra à sa charge. Les lettres de présentation types de [l'avis d'intention](#) et de la [proposition](#) sont affichées sur le site Web de la FCI.

Exception à l'exigence de respecter l'enveloppe allouée aux établissements

Dans le cas où un établissement ne soumettrait qu'une seule proposition à ce concours, il ne serait pas tenu de respecter l'enveloppe qui lui a été allouée.

Coûts d'exploitation et de maintenance

La FCI financera une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des projets retenus par son Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI). Ce montant représentera 30 pour cent de la contribution maximale de la FCI aux projets d'infrastructure financés par le FI.

Pour les projets multiétablissements qui comptent au moins trois établissements partenaires admissibles à la FCI, l'établissement demandeur peut réclamer une contribution additionnelle d'au plus 5 pour cent de la contribution de la FCI. Cette contribution servira, entre autres, à couvrir les frais d'administration associés à la gestion et à la gouvernance de ces projets. La proposition doit contenir une justification pour ce montant additionnel demandé. La justification sera soumise au processus d'évaluation au mérite.

Les établissements doivent démontrer dans leurs propositions qu'ils disposent – et continueront de disposer – des fonds d'exploitation et de maintenance nécessaires pour maximiser l'utilisation de l'infrastructure demandée. Étant un critère d'évaluation, cette exigence relative à la pérennité est partie intégrante du processus d'évaluation et pourrait influencer sur les recommandations formulées par les comités d'évaluation multidisciplinaire.

ADMISSIBILITÉ

Établissements admissibles

Les universités, les collèges, les hôpitaux de recherche et les établissements de recherche à but non lucratif du Canada qui répondent aux critères d'admissibilité de la FCI peuvent soumettre des propositions. Ces établissements doivent avoir transmis à la FCI :

- une *Déclaration d'adhésion* dûment signée (avant de soumettre un avis d'intention);
- un sommaire du plan de recherche stratégique d'au plus cinq pages (avant de soumettre une proposition). Le signataire autorisé ou l'agent de liaison avec la FCI d'un établissement peut soumettre un nouveau sommaire du plan de recherche stratégique (format PDF) par courriel.

Projets d'infrastructure admissibles

Les projets d'infrastructure admissibles comportent l'acquisition ou le développement d'infrastructures de recherche pour accroître la capacité de recherche des établissements et ainsi leur permettre de mener des activités de recherche de calibre mondial. Les coûts de construction de nouveaux espaces ou de rénovation aux installations existantes pour héberger l'infrastructure et en permettre une utilisation efficace sont admissibles. Pour être admissibles, les contributions en nature des partenaires doivent avoir été reçues et les dépenses engagées par l'établissement au plus tôt le 1er novembre 2012.

Fonds d'innovation 2015

Les dépenses sont considérées comme engagées une fois que les articles ont été reçus, que les services ont été rendus ou que le travail a été effectué.

Seules les propositions dont les coûts totaux des projets sont supérieurs à 500 000 dollars seront recevables à ce concours.

Pour en savoir plus sur les règles d'admissibilité, veuillez consulter le [Guide des politiques et des programmes](#) de la FCI.

Infrastructure de calcul informatique

Le concours 2015 du FI offre aux établissements et à leurs chercheurs la possibilité d'acquérir des ressources de calcul informatique et des ressources connexes pour mener un programme de recherche ou développement technologique si celles-ci ne sont pas disponibles à Calcul Canada. En comparaison, l'initiative en cyberinfrastructure portera sur des ressources collectives – pour l'acquisition, le stockage, la gestion et l'intégration de données, l'exploration et la visualisation de données, les services de calcul et de traitement de l'information, etc. – afin de permettre aux chercheurs canadiens de maintenir un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale. Par conséquent, étant donné que la FCI a prévu du financement pour des initiatives en cyberinfrastructure, les propositions qui portent principalement sur des ressources collectives en calcul informatique ne sont pas admissibles à ce concours.

Définition

Dans le contexte de ce concours, le terme « infrastructure de calcul informatique » englobe tout système de calcul coûtant plus de 100 000 dollars. Cette infrastructure comprend normalement les ressources ou les systèmes suivants :

- Systèmes à forte capacité dédiés aux calculs séquentiels
- Systèmes dédiés aux applications parallèles requérant une communication à très haut débit
- Systèmes à mémoire partagée
- Systèmes dédiés aux applications requérant une grande quantité de mémoire
- Stockage à haute performance
- Archivage
- Informatique en nuage
- Systèmes comportant des cartes accélératrices, y compris des cartes graphiques
- Systèmes de visualisation de haute performance
- Systèmes dédiés au calcul orienté et interactif

Dans chaque cas, le terme « infrastructure de calcul informatique » regroupe les logiciels et l'environnement requis par une discipline donnée pour utiliser efficacement ces types d'infrastructure et comprend les besoins tels que les niveaux élevés en matière de sécurité et d'intégrité des données nécessaires dans certaines disciplines ou par certains chercheurs.

Processus consultatif avec Calcul Canada

Suivant la politique établie, la FCI croit que le partage des ressources optimise les investissements dans l'infrastructure de calcul informatique. Elle s'attend donc à ce que les ressources de calcul informatique nouvelles ou additionnelles financées par ce concours, et coûtant plus de 100 000 dollars, soient

normalement hébergées, gérées et exploitées par [Calcul Canada](#)³. Ainsi, Calcul Canada fournirait une expertise de calibre mondial dans les services de calcul informatique avancé et assumerait les coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure de calcul informatique, ce qui serait bénéfique, dans les deux cas, pour les chercheurs et leur établissement. Cette approche préconisée par la FCI ne doit pas être perçue comme une règle absolue. Dans certains cas et pour des raisons légitimes, la FCI convient qu'il est préférable que l'infrastructure de calcul informatique soit hébergée, gérée et exploitée par les établissements.

La FCI s'attend à ce que tous les établissements consultent Calcul Canada s'ils prévoient demander des ressources et des services de calcul informatique tel que défini auparavant. Dans de tels cas, Calcul Canada a mis en place un processus (disponible sur son site Web suivant ce [lien](#)) pour faciliter la collaboration avec les établissements. Cependant, si un établissement choisit de ne pas consulter Calcul Canada, la FCI considérera que cet établissement entend assumer la totalité des coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure proposée, incluant la composante de calcul informatique.

La consultation avec Calcul Canada vise à :

- comprendre les objectifs scientifiques du projet, l'infrastructure de calcul informatique requise et les ressources envisagées;
- établir si Calcul Canada peut répondre aux besoins en calcul informatique qui sont associés au projet en recherche au moyen des ressources existantes ou si des ressources supplémentaires sont nécessaires;
- déterminer si le projet présente des caractéristiques si particulières qu'il serait préférable que les ressources soient hébergées, gérées et exploitées par l'établissement.

Qu'il y ait consultation ou non, si l'établissement compte héberger, gérer et exploiter lui-même l'infrastructure de calcul informatique, il devra démontrer dans le plan d'exploitation et de maintenance de la proposition, que des ressources nécessaires seront disponibles pour l'infrastructure demandée, incluant la composante de calcul informatique. Lorsque l'infrastructure de calcul informatique est hébergée par Calcul Canada, l'établissement demandeur devra spécifier dans son plan que ce sera Calcul Canada qui en assumera les coûts d'exploitation et de maintenance. Ce plan d'exploitation et de maintenance devra être fourni dans la section « Pérennité de l'infrastructure de recherche » de la proposition et sera sujet au processus d'évaluation au mérite.

À la suite des décisions de financement définitives, la FCI travaillera de concert avec Calcul Canada et avec les établissements ayant choisi d'employer les services de Calcul Canada afin de déterminer les mécanismes d'acquisition, de déploiement et d'exploitation de l'infrastructure les plus efficaces et efficients. Par exemple, la FCI discutera avec les établissements et Calcul Canada afin de déterminer s'il existe des possibilités de mobiliser l'expertise de Calcul Canada ou de combiner les achats d'infrastructure avec d'autres projets de manière à obtenir de meilleures ententes auprès des fournisseurs.

³ Calcul Canada offre une grande variété de services techniques et technologiques pour le calcul informatique avancé. Les services comprennent le calcul de haute performance destiné au calcul à grande échelle, simulation et modélisation, l'informatique en nuage pour la recherche, la gestion, partage et stockage de données avancés, la visualisation des données, les outils de collaboration gérés en réseau et les réseaux de capteurs et instruments gérés par ordinateur.

La FCI pourra, à sa discrétion, modifier les conditions associées aux contributions individuelles pour maximiser l'efficacité et l'efficacité de l'infrastructure de calcul informatique qu'elle appuie.

La FCI croit fermement qu'une ressource partagée et intégrée, comme celle proposée par Calcul Canada, offre la meilleure qualité et constitue la façon la plus rentable et la plus flexible de fournir la plupart des ressources et services de calcul informatique. Cette approche contribue aussi à assurer la pérennité de l'infrastructure de calcul informatique tout au long de son cycle de vie. L'hébergement de ressources de calcul informatique d'envergure auprès de Calcul Canada est, par conséquent, l'approche préconisée par la FCI.

ÉVALUATION ET DÉCISIONS DE FINANCEMENT

Critères d'évaluation

Le processus d'évaluation au mérite de la FCI sera utilisé pour examiner les propositions selon les six critères d'évaluation ci-dessous, reflétant les objectifs du concours décrits ci-haut à la section Défi.

Les propositions doivent présenter clairement le bien-fondé et l'excellence du projet proposé, et fournir suffisamment de renseignements pour que les évaluateurs puissent examiner la proposition selon ces six critères d'évaluation :

- **Rendement antérieur et engagement de l'établissement** : La proposition s'appuie sur une capacité existante et des investissements clés dans les personnes et les infrastructures. Par des engagements concrets, l'établissement appuie le domaine de la proposition afin de maintenir ou d'obtenir un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale.
- **Recherche ou développement technologique** : Les activités de recherche ou de développement technologique rendues possibles par l'infrastructure de recherche sont opportunes, novatrices et à l'avant-garde à l'échelle mondiale. Les activités pourraient mener à des percées et augmenteront la compétitivité sur la scène internationale de l'établissement et de ses chercheurs.
- **Équipe** : Les utilisateurs principaux de l'infrastructure sont des chefs de file reconnus ou en voie de le devenir dans les domaines de recherche ou de développement technologique visés. L'équipe possède les compétences et l'expertise nécessaires pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique et s'appuie sur des partenariats et des collaborations pertinents.
- **Infrastructure** : L'infrastructure est nécessaire et appropriée pour mener à bien les activités de recherche ou de développement technologique proposées. L'utilisation de l'infrastructure sera maximisée entre les établissements et les différents secteurs (privé, public et à but non lucratif).
- **Pérennité de l'infrastructure de recherche** : La proposition présente un plan de pérennité convaincant sur la gestion, l'exploitation et le maintien de l'infrastructure proposée, et comprend des engagements concrets et appropriés durant sa durée de vie utile.
- **Retombées pour les Canadiens** : Les activités de recherche ou de développement technologique pourraient mener à d'importantes retombées sociales, économiques, environnementales ou en matière de santé tangibles. Le cas échéant, des mesures adéquates ont été identifiées et seront développées pour assurer le transfert en temps opportun des résultats des activités de recherche ou de développement technologique aux utilisateurs finaux.

Processus d'évaluation

La FCI s'assurera d'abord que les propositions soumises sont admissibles et complètes. L'évaluation de chacune des propositions comporte les trois étapes énumérées ci-dessous. L'évaluation sera adaptée à la nature et à la complexité de la proposition.

Comités d'experts

La première étape du processus d'évaluation, qui consiste en un examen effectué par des experts, mesure les forces et les faiblesses des propositions en fonction des six critères d'évaluation au mérite. Lorsque cela sera possible, les comités d'experts évalueront un petit nombre de propositions similaires ou liées entre elles.

Les propositions complexes et d'envergure, demandant habituellement un financement d'au moins six millions de dollars à la FCI, pourraient nécessiter des rencontres entre les membres du comité d'experts et les hauts représentants de l'établissement demandeur. Peu de temps après la soumission des avis d'intention, les établissements seront informés des projets qui pourraient nécessiter de telles rencontres. Après la soumission des propositions, la FCI informera les établissements, en juillet 2014, si une rencontre doit avoir lieu. Pour ces propositions, la FCI s'attend à recevoir un plan de gestion et de gouvernance plus détaillé en fonction du niveau de complexité de l'installation proposée. La FCI peut décider d'inclure des experts en gestion d'installation de grande envergure sur ses comités.

Comités d'évaluation multidisciplinaire

La deuxième étape du processus d'évaluation comprend l'examen de propositions par des comités d'évaluation multidisciplinaire (CEM). Chaque CEM examinera un groupe de propositions de taille et de complexité semblables. À la suite d'une analyse soignée des résultats de l'évaluation par les experts, les CEM détermineront :

- les projets qui répondent le mieux aux normes d'excellence du concours;
- les projets, parmi ceux-ci, qui remplissent le mieux les trois objectifs du concours – viser le leadership mondial; créer et favoriser des partenariats fructueux; en retirer les bénéfices – en tenant compte des autres propositions présentées;
- le montant à allouer à chacune des propositions retenues.

Les membres des CEM sont choisis précisément en fonction de leur capacité à évaluer des propositions selon les objectifs du concours, et de leur familiarité et compréhension du milieu de la recherche et des niches d'excellence novatrices dans les établissements admissibles et de leur connaissance des impacts et des retombées des investissements dans l'ensemble des activités de recherche. Les CEM qui évaluent des propositions d'envergure doivent aussi avoir de l'expertise en gestion des installations de recherche de grande envergure.

Pour faciliter la prochaine étape du processus, les CEM devront également indiquer un certain nombre de propositions de mérite exceptionnel. Comme les CEM ont reçu la directive de se montrer très sélectifs dans le choix des propositions qu'ils jugent exceptionnelles, chaque CEM ne peut sélectionner que quelques projets dans cette catégorie.

Comité d'évaluation multidisciplinaire spécial

La troisième étape de l'évaluation comprend l'examen et l'intégration des évaluations des CEM par un comité d'évaluation multidisciplinaire spécial (CEMS). Ce dernier doit assurer la cohérence entre les CEM et, dans le cas où les projets retenus par les CEM dépasseraient le budget disponible, recommander au conseil d'administration de la FCI les projets qui soutiennent le plus efficacement le mandat de la FCI, et les objectifs du concours – viser le leadership mondial; créer et favoriser des partenariats fructueux; en retirer les bénéfices – et qui constituent le plus riche portefeuille d'investissements en recherche pour le Canada.

Collaboration avec les provinces

Afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement d'activités d'évaluation, la FCI remettra la liste des avis d'intention soumis, les rapports des comités d'experts de même que le nom de leurs membres et leur affiliation, aux organismes de financement des provinces et des territoires concernés. La divulgation de cette liste et ces rapports sera effectuée en conformité avec les ententes conclues entre la FCI et les représentants des provinces et des territoires, conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

De plus, les représentants des organismes de financement des provinces et des territoires concernés seront invités à participer, à titre d'observateurs, à l'étape de l'évaluation par les experts et auront l'occasion de soumettre au comité d'évaluation multidisciplinaire spécial leur avis sur les propositions présentées.

La FCI encourage d'ailleurs les établissements à travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires à titre de partenaires clés, et ce, dès les premières étapes de la planification et de l'élaboration des propositions.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI prendra toutes les décisions de financement définitives à l'occasion de sa rencontre de mars 2015. Après cette réunion, l'établissement demandeur recevra les commentaires des évaluateurs sur ses propositions.

PROCÉDURES DE SOUMISSION

Les chercheurs et les établissements doivent utiliser le Système de gestion des contributions de la FCI pour préparer et soumettre des avis d'intention et des propositions.

Avis d'intention

Ce concours exige la soumission électronique d'un avis d'intention avant la présentation de la proposition. De plus, la FCI exige de la part de chaque établissement la liste de tous les avis d'intention pour lesquels l'établissement agit comme demandeur ou collaborateur. La [lettre de présentation](#) type est affichée sur le site Web de la FCI.

Les avis d'intention serviront à la planification du processus d'évaluation, au recrutement des membres de comités et à l'identification de questions d'admissibilité qui pourraient être soulevées relativement aux articles d'infrastructure demandés. Par conséquent, l'avis d'intention devrait contenir de l'information exacte sur l'infrastructure et ses utilisateurs, la recherche ou le développement technologique proposé ainsi que les résultats attendus. La FCI affichera sur son site Web la liste des avis d'intention reçus afin d'inciter les établissements ayant des propositions similaires à envisager des collaborations, en vue de garantir l'efficacité et l'efficience de l'infrastructure. Pour atteindre cet objectif, la FCI peut soulever certains chevauchements ou certaines synergies entre des établissements.

L'échéance de soumission des avis d'intention est le 28 mars 2014.

Proposition

La FCI exigera de recevoir une liste à jour de toutes les propositions pour lesquelles l'établissement agit comme demandeur ou collaborateur. La [lettre de présentation](#) type est affichée sur le site Web de la FCI.

L'échéance de soumission des propositions est le 27 juin 2014.

ANNONCE PUBLIQUE

La FCI communique ses décisions de financement du Fonds d'innovation lors d'une annonce nationale. Dans la plupart des cas, l'annonce officielle de financement est faite en collaboration avec un établissement. Ces événements constituent des occasions intéressantes où les établissements, leurs chercheurs et leurs partenaires, en compagnie des représentants gouvernementaux, des médias et de la FCI, peuvent mettre en valeur la recherche ou développement technologique mené dans leur milieu. Suivant chaque annonce nationale par la FCI, les établissements sont invités à faire appel aux médias locaux et nationaux pour souligner les résultats et les retombées de leur recherche ou développement technologique pour les Canadiens.

ANNEXE 1

Enveloppes allouées par établissement

Établissement	Enveloppe
University of Toronto (et hôpitaux affiliés)	113 700 000 \$
The University of British Columbia (et hôpitaux affiliés)	78 400 000 \$
Université McGill (et hôpitaux affiliés)	70 750 000 \$
Université de Montréal (et hôpitaux affiliés)	46 450 000 \$
University of Alberta (et hôpitaux affiliés)	46 450 000 \$
Université Laval (et hôpitaux affiliés)	35 300 000 \$
Université d'Ottawa (et hôpitaux affiliés)	32 700 000 \$
McMaster University (et hôpitaux affiliés)	31 950 000 \$
University of Calgary (et hôpitaux affiliés)	31 200 000 \$
Western University (et hôpitaux affiliés)	28 750 000 \$
University of Waterloo	23 000 000 \$
Queen's University (et hôpitaux affiliés)	20 950 000 \$
Dalhousie University (et hôpitaux affiliés)	18 700 000 \$
Université du Manitoba (et hôpitaux affiliés)	18 350 000 \$
Simon Fraser University	17 950 000 \$
Université de Sherbrooke (et hôpitaux affiliés)	16 400 000 \$
University of Guelph	13 400 000 \$
University of Victoria	12 650 000 \$
University of Saskatchewan (et hôpitaux affiliés)	12 650 000 \$
York University	10 600 000 \$
École Polytechnique de Montréal	9 000 000 \$
Concordia University	8 200 000 \$
Carleton University	7 800 000 \$
Memorial University of Newfoundland (et hôpital affilié)	7 700 000 \$
Université du Québec à Montréal	7 150 000 \$
Institut national de la recherche scientifique	6 000 000 \$
Université du Nouveau-Brunswick	5 600 000 \$
Ryerson University	4 750 000 \$
University of Windsor	4 600 000 \$
University of Regina	2 600 000 \$
University of Lethbridge	2 300 000 \$
École de technologie supérieure	2 300 000 \$
Brock University	2 250 000 \$
Wilfrid Laurier University	2 150 000 \$
Lakehead University	2 150 000 \$
Trent University	2 050 000 \$
Université du Québec à Trois-Rivières	2 050 000 \$
Université du Québec à Rimouski	1 950 000 \$
Université Laurentienne	1 900 000 \$
University of Ontario Institute of Technology	1 850 000 \$
Université du Québec à Chicoutimi	1 800 000 \$
University of Northern British Columbia	1 600 000 \$
Saint Mary's University	1 400 000 \$
Tout autre établissement admissible au financement de la FCI	1 000 000 \$



Research builds communities
La recherche au service des collectivités

450-230 Queen
Street
Ottawa ON K1P 5E4
Tel 613.947.7260

450-230 rue Queen
Ottawa ON K1P 5E4
Tél. : 613.947.7260
Télééc. : 613.943.0227